



**PROJET DE RÉSOLUTION TCV-7**  
**Prolongement de la saison cyclable**

SALUANT le souhait, exprimé par la Ville de Québec, de prolonger la saison cyclable de deux semaines au printemps et de deux semaines à l'automne, soit du 15 avril au 15 novembre, plutôt que du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

RAPPELANT le principe 10 de la Table de concertation vélo des conseils de quartier « prolonger la période d'ouverture des voies cyclables du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre » et « accélérer le nettoyage, le peinturage et le balisage des voies cyclables au printemps pour que ces opérations soient complétées au plus tard une semaine après l'ouverture officielle du réseau ».

CONSCIENT que les aléas climatiques peuvent retarder le nettoyage de la chaussée, le marquage des bandes cyclables et la pose des bollards.

CONSCIENT qu'au printemps, la présence de voitures stationnées sur les bandes cyclables, jusqu'au 30 avril, empêche les travaux publics d'entreprendre le nettoyage des bandes cyclables *avant* l'ouverture officielle du réseau, le 1<sup>er</sup> mai.

CONSCIENT qu'à l'automne, la présence de voitures stationnées sur les bandes cyclables à partir du 1<sup>er</sup> novembre contraint les travaux publics à retirer les bollards *avant* la fermeture officielle du réseau, le 31 octobre.

Le conseil de quartier de \_\_\_\_\_ SUGGÈRE d'interdire le stationnement sur les bandes cyclables du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre pour faciliter les opérations d'entretien et rehausser la sécurité et le confort des cyclistes avant l'ouverture officielle du réseau cyclable.